Réunion du 28 septembre 2026

Absent : néant
Secrétaire : Julien REVEILLON

TULLE'AGGLO :
Le président a renoncé par arrêté à l'exercice du pouvoir de police spéciale (sur les compétences attachées à l'Agglo).
Annonce du possible transfert de la compétence urbanisme et donc PLUI (intercommunal), sauf si au moins 25 % des communes (représentant la moitié des habitants) s'y opposent (attendre pour délibérer). Systématiquement refusée par le passé.

Couverture presbytère :
Avenant n° 2 pour le lot 4 des travaux de couverture du presbytère (ALLEZ) : marché passe de 4 517,71 € HT à 4 342,48 € HT.
Le Conseil valide à l'unanimité et donne l'autorisation au Maire de signer l'avenant de l'entreprise ALLEZ.

NATURA 2000
Renouvellement de l'animation à prévoir pour 3 ans : consultation achevée depuis le 23 septembre. N'ont pas répondu l'entreprise BP3V de Sexcles et EPTB (EPIDOR Dordogne).
Offre du CPIE de la Corrèze : 15 180 € (sans TVA) pour 3 ans (2026-2029).
Le Conseil valide à l'unanimité la proposition et l'animation pour 3 ans donnée au CPIE de la Corrèze.
Subvention de l'Europe à solliciter (80 %).

Travaux de voirie :
Travaux d'aménagement de sécurisation de l'accès à la défense incendie du Breuil (lotissement) : l'entreprise MALET n'est toujours pas intervenu.
Travaux élargissement voirie pour accès parking de l'usine : le déplacement des réseaux est achevé. Il manque le talutage (entreprise BORDAS). Comme prévu, l'Etat via le Département apporte une aide, au titre des amendes de police, de 4 914 € (soit 35 %). Le maire signale que le réseau d'eaux usées du logement communal à l'école du Bourg a été raccordé à celui de la cantine et de l'espace culturel.

Examen de 2 DIA (déclaration d'intention d'aliéner) :
Vente consorts VIALLE-DUBOIS/DUBOIS : à La Gare, parcelles ZC n° 110 (garage + appartement + grenier) et ZC n° 31.
Vente LINTZ/DUBOIS : à La Gare, parcelles ZC n° 110 (cave + appartement) et ZC n° 30..
Le Conseil valide à l'unanimité de ne pas préempter ces deux ventes.

Cimetière
2ème tranche de travaux de réfection des allées (partie côté Mars) : devis de l'entreprise DEVAUD d'un montant HT de 17 383 €. Possibilité d'une subvention du Département de 25 %, soit 4 434 €, (+ un reliquat DETR de 2 758 €).

Le Conseil donne pouvoir au Maire de signer le devis de l'entreprise DEVAUD et pour demander la subvention du Département.

Contractualisation 2027-2029 proposé au Conseil Départemental **:**

Désignation	Montant estimatif	Priorité : 1,2 3
Aménagement et sécurisation d'un cheminement au bourg	20 000 €	1
Espace culturel : PAC	90 000 €	1
Mise en sécurité et Eclairage du Château	75 000 €	1
Etude géotechnique	120 000 €	1
Travaux de consolidation de la promenade des Cascades	Structurant	3
Castel Vuillier	Structurant	3
Parcours Santé, circuits VTT et pédestre	50 000 €	2
Rénovation des logements	60 000 €	2 et 3
Toiture sacristie	50 000 €	2
Aménagements Cimetière	20 000 €	2

TOTAL : 485 K€ : le maire précise que le dossier sera affiné avec la cheffe de projet du Département pour notre secteur (Mme Fanny AGNOUX).

Affaires diverses :

- Loyer du logement Cornet au Bourg (au-dessus de la boutique artisanale « Au fil des créations » : montant mensuel fixé à 250 € (délibération actée).
- Trésor de l'église : suite à disfonctionnement de la ligne téléphonique, nécessité de l'installation d'un switch GSM permettant une transmission autonome vers le centre de Télésurveillance OPTI SECURITE de Limoges ; devis de 657,50 € HT. En l'associant avec les travaux du clocher vus lors de la dernière réunion (baudrier d'une cloche plus cadran horloge) et un devis de 2 079 € HT (entreprise BROUILLET de Noailles), possibilité de solliciter une aide du Département (potentielle de 25 %).
 Le Conseil donne pouvoir au Maire de signer le devis de la société OPTI SECURITE, et de solliciter l'aide du Département pour les deux sujets.
- Diagnostic amiante pour l'école de la Maison-Brûlée : la société A2S de Tulle intervient le mercredi 14 octobre prochain après-midi.
- Visite du Préfet le 9 octobre prochain à partir de 16h30
- Prévoir réunion des associations : urgence que les associations se rencontrent pour caler un planning commun. Elise NOILLAC se charge de caler une date.
- Prochaine réunion CM le lundi 12 octobre à 18h30
- Photocopieuse de l'école du bourg. Réparée par le maître, mais elle consomme beaucoup d'encre. Idée : passer la photocopieuse de la mairie à l'école et en acheter une neuve pour la mairie (dans ce cas Ok pour un contrat d'1 an renouvelable). Pour la mairie, proposition de l'entreprise DEMAILLY à la location : 96 € HT / mois (+ 26.50 € HT pour la maintenance), sinon achat direct 4320 € HT.
 Le conseil vote à l'unanimité pour la signature du devis et de l'acquisition du matériel.